



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois de février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Mme Elisabeth LAPEYRE, Adjoint, Mmes et MM, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Maritchu ERRAMOUSPÉ, Gilles LARQUE, Jean-Baptiste MONLAU, Claire HERALD et Cédric BARRAQUE, Conseillers municipaux.

Absents : Mme Nathalie MALÉ, Mme Paula SANTOS, Mme Gaëlle PINSOLLE et Mr Pierre MOUREU.

Secrétaire de séance : Maritchu ERRAMOUSPÉ.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, la Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question relative au terrain de pétanque. Tous les membres présents acceptent le rajout, la Maire procède à l'examen de l'ordre du jour modifié suivant :

- Locations des salles communales
- RIFSEEP
- Effacement des dettes
- Aménagement du terrain de pétanque
- Questions diverses

1. Locations des salles communales : 10022025_01_tarif des salles communales

La Maire informe le Conseil Municipal qu'une certaine dérive commence à s'installer dans la location des salles communales. En effet, certaines personnes louent une salle pour une manifestation et finalement y restent tout le week-end ce qui génère un coût financier supplémentaire pour la commune.

Dans ce cadre, il conviendrait de différencier la location en :

- Location pour une manifestation (1 repas)
- Location pour le week-end.

Pour rappel, madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le prix actuel des locations des salles

Pour des personnes domiciliées à Mazerolles		
Salle du foyer rural	Du 1 ^{er} mai au 15 octobre	80.00-€
	Du 16 octobre au 30 avril	120.00-€
Salle Condéranne		80.00-€
Matériel seul	Table louée	00.80-€
	Chaise louée	00.20-€
	Couvert par personne	01.00-€

Pour des personnes non domiciliées à Mazerolles		
Salle du foyer rural	Du 1 ^{er} mai au 15 octobre	200.00-€
	Du 16 octobre au 30 avril	250.00-€
Salle Condéranne		150.00-€
Matériel seul	Table louée	01.60-€
	Chaise louée	00.40-€
	Couvert par personne	02.00-€

* Le tarif de la salle inclut le prêt des tables et chaises

Le Conseil, après avoir entendu la Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

ACCEPTE la révision des tarifs pour la salle Condéranne et le foyer

FIXE ces nouveaux tarifs comme suit :

Pour les personnes domiciliées à Mazerolles				
Période	1er mai au 15 octobre		16 octobre au 30 avril	
Nombre de prestation	1	2 ou plus	1	2 ou plus
Salle du foyer rural	80,00 €	120,00 €	120,00 €	180,00 €
Espace Condéranne	80,00 €	120,00 €	80,00 €	120,00 €
Matériel loué seul (sans la salle)				
Table	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Chaise	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Couvert/personne	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Pour les personnes non domiciliées à Mazerolles				
Période	1er mai au 15 octobre		16 octobre au 30 avril	
Nombre de prestation	1	2 ou plus	1	2 ou plus
Salle du foyer rural	200,00 €	300,00 €	250,00 €	375,00 €
Espace Condéranne	150,00 €	225,00 €	150,00 €	225,00 €
Matériel loué seul (sans la salle)				
Table	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Chaise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Couvert/personne	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

2. Location du dojo : délibération n°10022025_02_location du dojo

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de certaines associations sportives qui souhaitent louer le dojo le week-end.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir la location du dojo à toute personne et association.

FIXE la location

- Au prix à 50 euros,
- son application à compter du 1er mars 2025.

AUTORISE la Maire à signer tout document afférent à la location de cette salle.

3. RIFSEEP

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le mode de calcul des salaires des agents communaux, qui comprend notamment le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et l'Indemnité liées aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE).

Elle explique qu'il conviendrait de revoir le montant d'attribution des primes ainsi que de les ouvrir aux agents techniques.

Elle expose ensuite l'évolution des dites primes attribuées en 2024 et en 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet qui sera soumis au Comité Social Territorial Intercommunal pour avis et devra ensuite repasser en Conseil Municipal.

4. Effacement des dettes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le trésor public relance certaines familles qui ont des impayés de facturation cantine/garderie. Elle expose un état de non-paiement de factures qui ont plus de deux ans et dont tous les moyens qui ont été mis en place pour recouvrer l'argent, n'ont pas abouti. L'état présenté représente 516.73 euros.

5. Aménagement du terrain de pétanque : délibération n°10022025_aménagement du terrain de pétanque

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que le terrain de pétanque nécessite des travaux de sécurisation. En effet, certains rondins délimitant le terrain s'affaissent ce qui rend la pratique du sport dangereuse.

Elle expose le devis reçu par l'entreprise Lafenêtre-Labat :

- Travaux proposés : réalisation des poteaux en béton, glissière de sécurité et rondins bois.
- Montant : 4920 € TTC

Le Conseil Municipal après étude de ce dossier et, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'entreprise Lafenêtre-Labat dans le cadre des travaux précédemment cités pour un montant de 4 920 € TTC.

AUTORISE la Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue d'une entrevue avec le peloton de gendarmerie, elle souhaiterait mettre en place la « participation citoyenne de surveillance » qui se traduirait par :

- Un appel à candidature d'un référent par quartier,
- Une réunion d'information avec la gendarmerie, les administrés et les référents.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, décide que l'appel à candidature se fera par le biais du prochain bulletin municipal.

Madame le Maire présente un courrier reçu par l'Association Relais. Il y indique que depuis l'installation de la benne à vêtement sur la commune, le 31.07.2008, 5 499 kg de vêtements ont été récoltés.

Madame le Maire fait lecture aux membres présents d'un courrier reçu d'une habitante de Mazerolles qui était choquée suite à la dernière battue aux chevreuils qui a eu lieu près de chez elle. En effet, cette amatrice de la nature trouve que ces battues se situent trop près des habitations. Un rappel lui a été fait concernant la régulation indispensable, ainsi que les ordres de battue. Nous lui avons assuré que les distances de sécurité étaient respectées. Il lui a également été notifié que les battues (hors sangliers) seraient dorénavant et autant que faire se peut, annoncées sur tout moyen de communication disponible.

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du « collectif vitesse » qui trouve que les véhicules roulent trop vite sur la rue du Tauziet et route de Larreule. Il se réjouissait des contrôles réalisés à ces niveaux mais depuis leurs arrêts, le collectif remarque que les conduites dangereuses sont reparties à la hausse. Le collectif souhaiterait être reçu afin de discuter des éléments suivants :

- Renouveler les contrôles des véhicules plus réguliers aux heures de pointes,
- La mise en place de ralentisseurs sur ces deux routes,
- Création de trottoirs : en cours de discussion sur la solution à trouver pour sécuriser les zones.

Madame la Maire rappelle aux membres présents qu'un contrat avec l'entreprise Infocom (éditeur du plan de la commune) a été signé, et qu'un dernier tirage doit être réalisé. Dans ce cadre, un commercial de ladite entreprise va démarcher les commerçants locaux. Il est rappelé que leur participation n'est pas obligatoire.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des candidatures des communes aux « Ateliers jeunes ». Il a été décidé de renouveler l'expérience.

Madame la Maire informe aux membres présents que le panneau d'affichage est actuellement débranché. Le panneau devrait être positionné ailleurs sur la commune, le lieu restant à définir.

Madame la Maire indique au Conseil Municipal son souhait de mettre à l'honneur certains sportifs de Mazerolles qui se sont distingués dans leur discipline. Elle demande aux membres présents d'y réfléchir et propose d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Gilles Larqué, référent en matière d'éclairage public, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} février 2025 :

- L'éclairage public sur le parking du centre commercial est coupé comme suit
 - Du lundi au jeudi à partir de 23h00.
 - Du vendredi au samedi à partir de minuit.
 - Le dimanche à partir de 23h00.
- L'intensité de l'éclairage public sur la route d'Arzacq est abaissée de 23h00 à 06h00.

Il informe également l'assemblée des futurs travaux prévus au niveau du carrefour route d'Arzacq et rue de la Carrère. Il s'agit de remettre en fonctionnement le mat se trouvant devant le restaurant Condéranne. Le montant s'élève à 1043.56 TTC.
Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1.à 3.

Liste des membres présents :

- Mme Isabelle PÉGUILHÉ,
- Mr Christian PÉGUILHÉ,
- Mr Christian LAMANE,
- Mme Elisabeth LAPEYRE,
- Mr Christophe LAYAA-LAULHÉ,
- Mme Maritchu ERRAMOUSPÉ
- Mr Gilles LARQUE,
- Mr Jean-Baptiste MONLAU,
- Mme Claire HERALD,
- Mr Cédric BARRAQUE.

Signature du Maire :

Mme Isabelle PÉGUILHÉ,



Signature du secrétaire de séance :

Maritchu ERRAMOUSPÉ,